



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PME

Question écrite n° 47540

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte appelle l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la simplification des procédures administratives et en particulier, celles concernant l'immatriculation et la radiation des entreprises. Compte tenu des obligations faites aux chambres de métiers et de l'artisanat de réclamer de multiples documents à l'immatriculation des entreprises, il souhaite savoir si une modification des imprimés Cerfa PO et MO est envisageable. En effet, dans un souci d'allègement de la charge administrative des PME, il conviendrait d'intégrer sur lesdits formulaires les éléments de déclaration afin d'éviter aux créateurs d'entreprise de devoir produire de nombreux documents administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47540

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 338

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)